



















# BIEN CHOISIR SON PAPIER GRAPHIQUE AU BUREAU

## RAMETTES | DOCUMENTS INSTITUTIONNELS, PROMOTIONNELS ET ÉDITIQUE

PAPIER NON RESPONSABLE	PAPIER À RESPONSABILITÉ PARTIELLE <b>A</b>		PAPIER À RESPONSABILITÉ COMPLÈTE <b>AA</b>	
<p>Papier ni recyclé ni issu de forêts gérées durablement</p>	<p>Papier issu de forêts gérées durablement</p>	<p>Papier issu de forêts gérées durablement + Label de fabrication</p>	<p>Papier issu de forêts gérées durablement + Label de fabrication + Origine France Garantie</p>	<p>Papier issu de fibres recyclées (&gt;50 %) + Label de fabrication</p>
<p>Autres labels ou sans label</p>	<p>                 également CO<sub>2</sub> Neutral         </p>	<p>              +    </p>	<p>              +               +   </p>	<p>  <b>RECYCLÉ</b>            Fabriqué à partir de matériaux recyclés            FSC® C000000  <hr/>  <b>PEFC-Certifié</b>            Ce produit est issu de forêts gérées durablement, de sources recyclées et contrôlées.            PEFC/07-01-01 www.pefc.be  <hr/>              +  <b>OU</b>   </p>

## Autres logos

### Les autres mentions et logos relatifs à la fabrication du papier

« ECF » (Elemental Chlorine Free) ou « TCF » (Total Chlorine Free) renseigne sur le mode de blanchiment de la pâte à papier. Aucune de ces méthodes n'utilise de chlore gazeux, ce qui est positif pour l'environnement. TCF n'utilise pas de chlore du tout tandis que ECF utilise du dioxyde de chlore dont l'impact sur l'environnement est quasi nul.

La mention « **100 % recyclable** » est parfois apposée. Elle est abusive pour les papiers, puisque tous les papiers le sont. Ce logo induit en erreur le consommateur, qui peut la confondre avec la mention « 100 % recyclé ».

La mention « **Fabriqué avec de la pâte recyclée** » présente sur certains produits n'est pas une garantie. Le terme « recyclé » désigne en réalité l'achat, par l'usine productrice, d'une pâte vierge non utilisée par une autre usine.

### Les logos garantissant une impression plus respectueuse de l'environnement



Le label **Imprim'Vert** garantit que le détenteur met en œuvre un cahier des charges environnemental minimum afin de limiter les impacts de son activité.

Un imprimeur labellisé s'engage conformément à la législation à éliminer tout déchet nuisant à l'environnement, ne pas utiliser de produits toxiques et sécuriser le stockage de tout liquide dangereux.



### Les logos du recyclage



**Triman.** Depuis 2015, les metteurs sur le marché français (producteurs, importateurs et distributeurs) de produits recyclables soumis à un dispositif de responsabilité élargie du producteur et qui relèvent d'une consigne de tri, ont l'obligation d'apposer la signalétique du Triman. Ce logo signifie pour le consommateur que le produit est à trier selon les consignes locales.



**Tous les papiers se trient et se recyclent**

**Info-tri papiers graphiques.** En complément, du Triman, Citeo vous propose une Info-tri spécifique qui se présente sous la forme d'un texte à apposer à côté du Triman : « Tous les papiers se trient et se recyclent ».



Le **point vert.** Ce logo fait parti de l'Info-tri des emballages, signalétique de recyclage apposée par les partenaires de Citeo sur leurs emballages ne donnant pas lieu à un malus. Citeo reverse ensuite aux collectivités locales les fonds récoltés afin d'organiser la collecte séparée. Cela n'implique aucune garantie que l'emballage soit recyclable ou en ressource recyclée.



La **boucle de Möbius** où en son centre ne figure pas de pourcentage signifie seulement que le produit (ou son emballage) est recyclable. Cela ne dit rien du contenu en matière recyclée (il est simplement recyclable, comme tout papier). Ce logo induit en erreur le consommateur.